



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX**

### **Réunion restreinte N° 16**

Réunion électronique  
du Lundi 03 Juin 2019  
Lieu : Siège du D. E. F.

**Présidence : M. Pascal LEBRET.**

**Membres participants :**

**MM. Bruno FARINA – Patrick GOSSE – Jean François MERIEUX – Daniel RESSE.**

\*\*\*\*\*

*Compte tenu des impératifs de la compétition et de la proximité de la fin de saison, les décisions, ci-après, de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de 2 jours (sauf dispositions particulières figurant au dossier concerné) à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

\*\*\*\*\*

### **AFFAIRES EXAMINEES**

**Match N°20757968 du 26 Mai 2019  
Seniors Départemental 4 – Groupe B  
GROSLEY FCO 1 / EPEGARD LE NEUBOURG FC 3**

**Réserves d'avant match du club du GROSLEY FCO :**

*« Je soussigné LE GOUTTEUX ALAIN, licence 2127434518, capitaine du club F.C. OM. GROSLEY S/RISLE, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F. C. EPEGARD LE NEUBOURG, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club F. C. EPEGARD LE NEUBOURG.»*

La Commission,

- jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,
- pris note des réserves d'avant match déposées sur la feuille de match et du courriel de confirmation du club du FCO GROSLEY S/RISLE envoyée de l'adresse officielle du club pour les dire conformes.
- Après examen des pièces figurant au dossier,

Après enquête,

**Concernant les réserves sur la participation de plus de 3 joueurs à plus de 5 matchs en équipe supérieure :**

- considérant que les joueurs suivants de l'équipe du FC EPEGARD LE NEUBOURG (3) figurant sur la feuille de match citée en rubrique, ont participé avec les équipes supérieures évoluant en championnat de Régional 3 seniors Groupe J de la LFN et en championnat de Départemental 3 seniors Groupe A du DEF :
  - o ALISEO François 1 match
  - o BARKAT Badiss 1 match
  - o **BOTTE David 18 matchs**
  - o **LELARGE Ludwig 19 matchs**
  - o NOLENT Fabien 2 matchs
  - o **ROUVEL Mathieu 9 matchs**
- soulignant que les autres joueurs n'ont participé à aucune rencontre avec les équipes du FC EPEGARD LE NEUBOURG évoluant en championnat de Régional 3 seniors Groupe J de la LFN et en championnat de Départemental 3 seniors Groupe A du DEF,
- considérant que l'équipe du FC EPEGARD LE NEUBOURG (3) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 3.B.3.b des règlements des compétitions du DEF et qu'elle était régulièrement constituée le jour de la rencontre citée en rubrique.

**Pour ce motif, la Commission rejette ces réserves comme non fondées.**

**La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Compétitions Libres - section Seniors pour suite à donner en ce qui la concerne.**

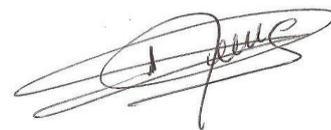
Compte tenu des impératifs de la compétition et de la proximité de la fin de saison, la présente décision est susceptible de recours auprès de sa Commission Départementale d'Appel, dans le **déla****i de 2 jours** à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*\*

Le Président  
Pascal LEBRET



Le Secrétaire  
Daniel RESSE



<b>Club :</b>	<b>545750</b>	<b>F.C.OM. GROSLEY S/RISLE</b>						
Dossier :	18707964	du	27/05/2019	Seniors Departemental 4/ Phase Unique	Groupe B	20757968	26/05/2019	
Personne :	CDRC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX							
Motif :	RES	Droits de réserve ou de réclamation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDOS	Frais de dossier			03/06/2019	03/06/2019		38,00€

							Total :	38,00€
							Total Général :	38,00€